KEREN

FINANCE

Rapport LEC - Article 29

KEREN

FINANCE

1° Informations relatives à la démarche générale de l'entité :

PRI :

Keren Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (P.R.I) depuis septembre 2020.

En devenant signataire des PRI, Keren Finance s'engage à :

- Intégrer les questions de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété
- Rechercher des informations appropriées sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons
- Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes dans le secteur de l'investissement
- Travailler avec le Secrétariat des PRI et d'autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des Principes
- Faire rapport sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes

Exclusions :

En ce sens, pour des raisons éthiques et parce que nous les jugeons contraires à l'intérêt de nos clients sur le long terme, Keren Finance a fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- Fabrication et Commercialisation d'armes dites non conventionnels comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement à l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac
- Exclusion des Etats non coopératifs fiscalement.
- Cet usage est désormais acté officiellement dans notre politique de gestion depuis le mois d'aout 2020.

ESG

De plus, les équipes de gestion de Keren Finance ont décidé de formaliser la prise en compte de facteurs ESG dans leurs fiches d'analyses sur les sociétés étudiées tant sur les actions que sur le secteur obligataire.

Une notation des émetteurs selon les actions menées sur des thématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance prises de façon distinctes, est effectuée permettant l'attribution d'un score justifié par le gérant (commentaire sur la méthode utilisée, documents sources...etc).

La notation ESG de Keren Finance appelée KEYS, construite sur une méthode de notation interne, s'appuie sur un certain nombre de critères définis au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation.

Le modèle quantitatif interne de Keren Finance est appelé **KEYS (Keren ESG Yield System).**

Il collecte les données extra-financières des rapports ESG/ ISR ou sustainability report des entreprises et les compile. Ces dernières sont par la suite comparées au travers de 13 critères/ Keys Performance Indicator (KPI), par secteur, via une logique Best-in-class.

Pour le fonds Keren Crédit ISR, la sélection est plus stricte puisqu'elle regroupe 25 KPI. On comptabilise ainsi 6 critères environnementaux, dont la pondération est égale à 5%, suivis de 11 critères sociaux, équipondérés également à 2,72% et 8 critères de gouvernance pondérés à 5%.

On constate ainsi que les KPI environnementaux et sociaux composent chacun 30% de la notation finale, contre 40% pour la gouvernance. Ils sont soit quantitatifs, auquel cas comparés au secteur de référence, soit qualitatifs donc binaire et se voient attribuer, soit la note minimum, soit la note maximum.

A l'analyse quantitative s'ajoute une analyse qualitative, permettant de vérifier la cohérence de notre modèle KEYS. En effet, celui-ci ne collectant que les données des rapports extra-financiers, plusieurs informations clés ne sont parfois pas comptabilisés, car présentes directement sur le site de l'émetteur ou dans des revues de presse.

Nous menons ainsi un important travail d'analyse et de communication avec ces émetteurs (questionnaires, recherche, etc) afin de pouvoir les noter au sein de notre modèle en utilisant exactement les mêmes critères que précédemment.

Par ailleurs, étant donné que ces émetteurs ne publient pas (ou peu) de données, l'évaluation de chaque critère ne pourra pas se faire en utilisant notre modèle quantitatif. Ce sont nos équipes d'analyses et de gestion spécialisées en ESG qui vont évaluer chaque critère en utilisant toutes les ressources disponibles (rapports annuels des sociétés, politiques disponibles, réponses obtenues aux questionnaires envoyés directement au management et/ou équipes ESG/ISR des émetteurs, comparaison avec les pairs des secteurs d'activités, etc.) afin de pouvoir attribuer une note.

Une fois la note attribuée, celle-ci est historisée dans le logiciel quantitatif, mais ne remplace la note KEYS que sous certaines conditions : s'il n'y a pas de score dans le modèle ou si les deux notes présentent un écart de plus de 20 points.

D'une part, il est légitime selon nous d'utiliser le travail de l'analyste au profit de l'enrichissement de notre base de données interne, que la note soit avantageuse ou non.

D'autre part, une différence de plus de 20 points traduit un manque d'informations quantitatives ou bien une évolution de ces dernières, depuis le dernier rapport ESG, auquel cas il convient de les actualiser.

KEREN

FINANCE

Labels

Nous avons obtenu en mars 2021 le Label Relance pour notre fonds Keren Essentiels.

Ce label permet de reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non. Il permet également de matérialiser davantage l'engagement de notre gestion dans la finance responsable.

Notre objectif est d'orienter l'épargne vers le financement de long terme des entreprises françaises.

En février 2021, le fonds Keren Crédit ISR est créé et est labélisé fonds ISR dans les mois qui suivent.
Le label ISR a pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Ce label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label.
Ces exigences sont classées en 6 catégories, qui constituent les 6 piliers du référentiel.

Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers.

Fonds (en million d'euros)	Article 8	Article 9	%
Keren Patrimoine	310,32	x	50,0%
Keren Corporate	113,855	x	18,4%
Keren Essentiels	43,336	x	7,0%
Continuo	25,724	x	4,1%
SICAV R PUR	23,709	x	3,8%
Flexible Euro Balanced	20,693	x	3,3%
Keren Crédit ISR	20,097	x	3,2%
Keren Fleximmo	17,78	x	2,9%
Keren Multifun Selection	15,873	x	2,6%
NS	15,314	x	2,5%
Keren Haut Rendement 2025	6,783	x	1,1%
Keren Diapason	6,658	x	1,1%

Toutes les informations concernant nos pratiques ESG, notamment en faveur du climat, sont disponibles sur notre site internet, sur lequel sont accessibles les documents commerciaux (fiche commerciale et lettre mensuelle), les documents réglementaires (DICI & Prospectus, rapport annuel, rapport semestriel), notre code de transparence ISR ainsi que notre politique d'investissement responsable. Davantage d'informations sont apportées pour le fonds Keren Crédit ISR au travers de ses indicateurs de performance ESG, actualisés tous les 6 mois.

Classes d'actifs couvertes par l'exercice	Montant des encours (en milliards d'euros)	% du total des actifs détenus/sous gestion
Actions	0,229	34,9
Taux	0,404	61,52
Monétaire	0,022	3,31
Diversifié	0,0020	0,27

2° Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité :

Techniques :

Keren Finance a souscrits plusieurs contrats avec des fournisseurs de données extra-financières afin d'utiliser leurs données en fonction de la couverture actuelle des émetteurs (pour rappel principalement centré sur l'Euro High Yield et les petites et moyennes capitalisations françaises).

Nous avons également mis en place une bibliothèque partagée comprenant les études et recherches publiques disponibles sur les thématiques ESG. Le modèle de notation extra financier KEYS a été développé et testé au cours de l'année 2020. Il s'appuie à la fois sur les données extraites de Sequantis, de Carbon4 et de Sustainalytics qui sont des données externes.

Notre OMS (Order Managing System) dénommé Rubis, calcule désormais la note et le taux de couverture ESG de chaque fonds en temps réel. Il permet également la mise en place de contrôles prétrade et post-trade.

Humains :

Un groupe de travail a également été mis en place. Constitué d'un membre de la Direction, du gérant de KC ISR, de l'analyste ESG, du contrôleur interne, du contrôleur des risques et d'un gérant certifié CESGA (Certified ESG Analyst), il a pour vocation d'améliorer notre processus ESG et d'encadrer nos engagements réglementaires.

A l'heure actuelle, nous disposons chez Keren finance de 2.5 ETP travaillant sur des sujets liés à l'ESG, dont un analyste ESG dédié. Concernant leur formation, 4 membres de l'équipe sont certifiés CESGA, à savoir le contrôleur interne, deux gérants et l'analyste ESG : trois l'ont été au cours de l'année 2021 et un autre au cours de l'année 2022.

A mesure que les besoins concernant l'ESG grandissent, d'autres membres seront formés en vue d'obtenir cette même certification, afin d'agrandir le groupe de travail.

Ces personnes ont toutes contribué à l'élaboration du label ISR pour le fonds Keren Crédit ISR l'année passée, en collaboration avec Deloitte. Elles disposent ainsi toutes de connaissances pratique en matière l'ESG.

L'ensemble du personnel a suivi une formation en matière d'ESG en 2021

3° Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères :

Keren Finance n'a pas mis en place de Comité de Rémunération. La société de gestion est indépendante et son capital est détenu par ses dirigeants et salariés. D'autres part, la taille de la société de gestion, les montants des encours gérés, le process simple mis en place et le nombre de collaborateurs ne nous semblent pas exiger la création d'un comité de rémunération. Le comité de Direction, composé des deux dirigeants et du RCCI, est responsable de l'approbation et du respect de la politique de rémunération de la société de gestion et supervise sa mise en œuvre ainsi que toute dérogation ou modification significative qui y serait apportée ultérieurement. Il joue par conséquent le rôle de Comité de Rémunération et se réunit en janvier de chaque année. Il n'y a, chez Keren Finance, aucune corrélation directe ni indirecte entre la rémunération des dirigeants et les performances ESG des fonds.

La gouvernance est composée de :

- Raphael Elmaleh, occupant le poste de président. Il gère les OPCVM mixtes. Il a construit son expérience de gérant au sein de diverses institutions financières françaises et étrangères (Banques Populaires, Union Bancaire Privée). Il est titulaire d'un DEA Monnaie, Banque, Finance.
- Vincent Schmidt, occupant le poste de Directeur Général et de directeur du développement. Il la charge du suivi des relations institutionnelles et commerciales. Il était auparavant Directeur Commercial d'Aurel Leven Gestion puis Directeur des partenariats chez KBL France. Il est titulaire d'un 3e cycle de Trésorerie Finance et Ingénierie Financière.
- Christelle Dupuis, occupant le poste de Secrétaire Générale et de RCCI. Elle était auparavant Directrice des Opérations puis RCCI chez Richelieu Finance après avoir exercé chez CM-CIC Securities le rôle d'interface entre les sociétés de gestion et le dépositaire. Elle est diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG).

Nous ne disposons d'aucun administrateur indépendant, et concernant la parité, un tiers de la gouvernance est composé de femmes.

4° Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre :

La gouvernance étant au cœur de nos préoccupations ESG, Keren Finance s'engage à analyser les résolutions et à prendre part aux votes lors des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons au moins de 5% du capital. Au regard des positions actuellement détenues, cela représente une part non significative des sociétés présentes dans nos portefeuilles.

En outre, Keren Finance s'engage à abaisser ce seuil de détention de 10% tous les ans pour atteindre le seuil de 2% de sorte à augmenter graduellement sa participation aux assemblées générales et permettre à la société de formaliser une politique de vote respectueuse des valeurs qu'elle entend promouvoir.

Faisant preuve de notre engagement actionnarial, les gérants ont pu rencontrer 649 fois les entreprises lors de l'année 2021. Près de 300 rencontres ont été réalisées par le gérant et l'analyste du fonds Keren Essentiels, labellisé Relance, dont l'objectif est de mobiliser des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non.

Pour les émetteurs non notés ou mal notés et ne publiant pas encore suffisamment de données, nous procédons à un accompagnement menant vers une démarche positive et constructive.

Afin de pouvoir mieux juger leur engagement à s'améliorer dans le futur, Keren Finance a mis en place un questionnaire qui permet d'approfondir le dialogue avec les émetteurs et d'améliorer leur note.

Le but de ce questionnaire est d'entamer une discussion efficace avec les entreprises pour les inciter à mieux communiquer sur la prise en compte des données ESG. A titre d'illustration, et de façon évolutive dans le temps et selon les secteurs d'activités, figurent ci-dessous deux exemples de question issu du questionnaire :

- Disposez-vous des données quantitatives suivantes : pourcentage d'administrateurs indépendants, pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du comité d'audit ?
- Avez-vous un Président indépendant et un administrateur référent indépendant ?
- Disposez-vous des données quantitatives suivantes : taux de turnover, taux de fréquence des accidents du travail, pourcentage de femmes dans l'effectif et dans les postes de management ?
- Avez-vous des politiques en place pour l'égalité des chances, pour la protection des lanceurs d'alertes, pour les droits de l'homme, contre le travail forcé des enfants, pour une rémunération plus juste des employés ? Si oui, pouvez-vous nous expliquer leur fonctionnement opérationnel avec quelques exemples d'actions et d'engagements ? Si cela est expliqué dans votre code d'éthique/code de conduite, pouvez-vous nous en donner un exemplaire ?

A ce jour, nous avons contacté 22 sociétés, et obtenu un taux de réponse de 36,36%.

Emetteurs	Date d'envoi	Date de relance	Réponse
Maxeda	27/04/2022		04/05/2022
Verisure	21/03/2022		28/03/2022
Biosynex	01/03/2022		
Cogelec	01/03/2022		23/03/2022
Dontnod	01/03/2022		
Kerlink	01/03/2022		
MGI Digital	01/03/2022		
Kinepolis	17/02/2022		
Vente-Unique	17/02/2022		11/03/2022
M2i	15/02/2022		18/02/2022
Fountaine	14/02/2022	05/04/2022	
Voyageurs du Monde	07/02/2022		
Reworld	04/02/2022		22/02/2022
Francaise de l'énergie	03/02/2022		21/03/2022
Paprec	18/01/2022		
United group/Summer bidco	10/01/2022		
Graanul (Cullinan)	16/11/2021		
Tereos	08/10/2021	10/11/2021	
EIR	29/06/2021	12/11/2021	
BUT	28/01/2021	02/11/2021	02/12/2021
Salt / Matterhorn Telecom Holding SA	28/01/2021	28/07/2021	
SNF / SPCM	19/11/2020	Note suffisante	

Par ailleurs, nous nous engageons, conformément à notre process ISR, à ne pas conserver à l'actif du fonds Keren Crédit ISR, tout émetteur n'ayant pas donné suite à notre questionnaire dans les 6 mois et dont la note ESG reste trop faible pour intégrer l'univers investissable.

5° Informations relatives à la Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles :
N/A

6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR :

En adéquation avec les accords de Paris, nous nous engageons à limiter au maximum la hausse des températures liée à nos investissements, principalement au sein de Keren Crédit ISR, à raison d'1.7°C d'ici 2025. Ces mesures nous sont fournies par un agrégateur de données ESG nommé Sequantis, récupérant lui-même les données calculées par Carbon4, une entreprise dont l'objectif est d'accompagner la transformation du monde vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Etant donné que ces mesures nous sont transmises via un intermédiaire, le processus et la méthode de calcul nous sont opaques. Il s'agit là d'une limite méthodologique.
Il convient par ailleurs de rappeler que la hausse de 1.5°C à horizon 2100 est un seuil incompressible. L'objectif de l'accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Plusieurs récentes études (Damon Matthews/Seth Wynes, de l'Université Concordia à Montréal) affirment que les activités humaines ont d'ores et déjà provoqué une hausse globale des températures de 1,25°C.

Alors, l'objectif de Keren Crédit ISR de limiter la hausse à 1.7°C des températures à horizon 2100 induit un impact net des investissements de seulement 0.2°C.

A décembre 2021 :

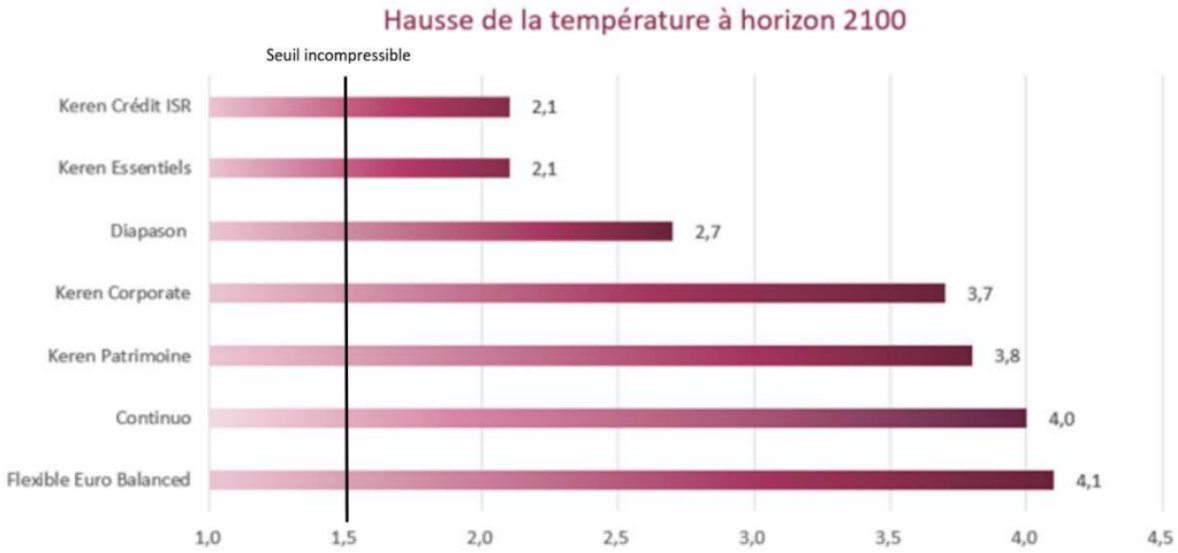

Source : https://www.sequantis.com

Pour KC ISR au 31 décembre 2021 :

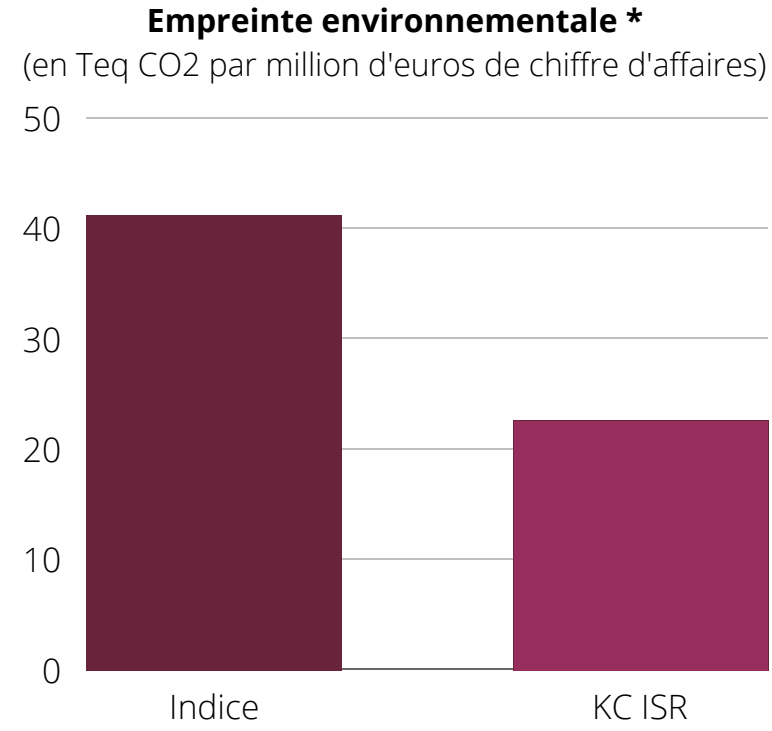

Source : https://www.sequantis.com

Une actualisation de ces variables est réalisée semestriellement pour s'assurer de la convergence des portefeuilles vers leur objectif climatique.

KEREN
FINANCE

7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

Pour le fonds ISR, la méthode d'analyse ESG utilisée est KEYS 25, elle prend en considération dans sa notation, la présence ou non d'une politique de protection de la biodiversité chez les émetteurs.
D'autres variables sont également prises en compte telles que la consommation d'eau et la consommation d'énergie. L'objectif à terme est que ce soit le cas pour tous les fonds de la gamme. En ce sens, toutes les analyses qualitatives sont réalisées via le modèle KEYS 25. On en compte aujourd'hui plus de compte 160.

Grâce à Sequantis, nous pouvons déterminer la part des fonds éligibles à la taxonomie en fonction du type d'activité, vert ou marron. Lorsqu'à l'avenir les sociétés publieront davantage d'informations quant à la part de leur chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie et par la suite leur alignement à la Taxonomie, nous serons en mesure de fournir des données complètes au niveau de chaque fonds.

Keren Crédit ISR au 31/12/2021

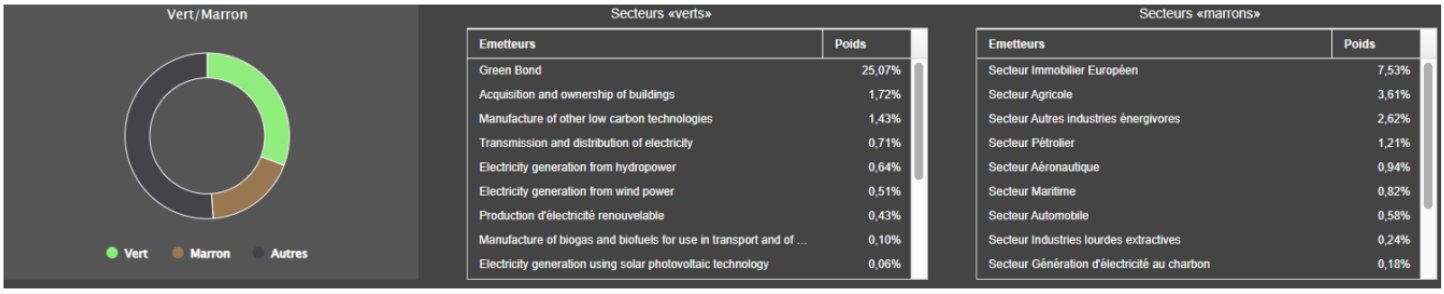

Secteurs «verts»

Emetteurs	Poids
Green Bond	25,07%
Acquisition and ownership of buildings	1,72%
Manufacture of other low carbon technologies	1,43%
Transmission and distribution of electricity	0,71%
Electricity generation from hydropower	0,64%
Electricity generation from wind power	0,51%
Production d'électricité renouvelable	0,43%
Manufacture of biogas and biofuels for use in transport and of ...	0,10%
Electricity generation using solar photovoltaic technology	0,06%

Secteurs «marrons»

Emetteurs	Poids
Secteur Immobilier Européen	7,53%
Secteur Agricole	3,61%
Secteur Autres industries énergivores	2,62%
Secteur Pétrolier	1,21%
Secteur Aéronautique	0,94%
Secteur Maritime	0,82%
Secteur Automobile	0,58%
Secteur Industries lourdes extractives	0,24%
Secteur Génération d'électricité au charbon	0,18%

Keren Patrimoine au 31/12/2021

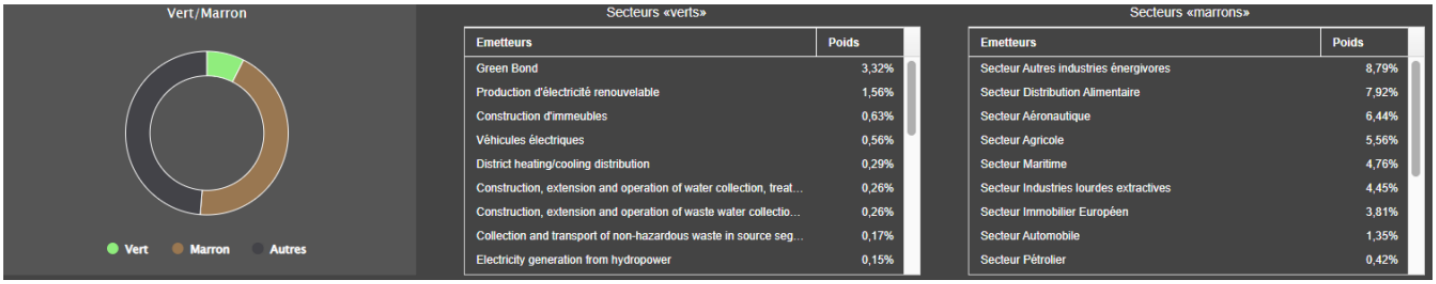

Secteurs «verts»

Emetteurs	Poids
Green Bond	3,32%
Production d'électricité renouvelable	1,56%
Construction d'immeubles	0,63%
Véhicules électriques	0,56%
District heating/cooling distribution	0,29%
Construction, extension and operation of water collection, treat...	0,26%
Construction, extension and operation of waste water collectio...	0,26%
Collection and transport of non-hazardous waste in source seg...	0,17%
Electricity generation from hydropower	0,15%

Secteurs «marrons»

Emetteurs	Poids
Secteur Autres industries énergivores	8,79%
Secteur Distribution Alimentaire	7,92%
Secteur Aéronautique	6,44%
Secteur Agricole	5,56%
Secteur Maritime	4,76%
Secteur Industries lourdes extractives	4,45%
Secteur Immobilier Européen	3,81%
Secteur Automobile	1,35%
Secteur Pétrolier	0,42%

Keren Corporate au 31/12/2021

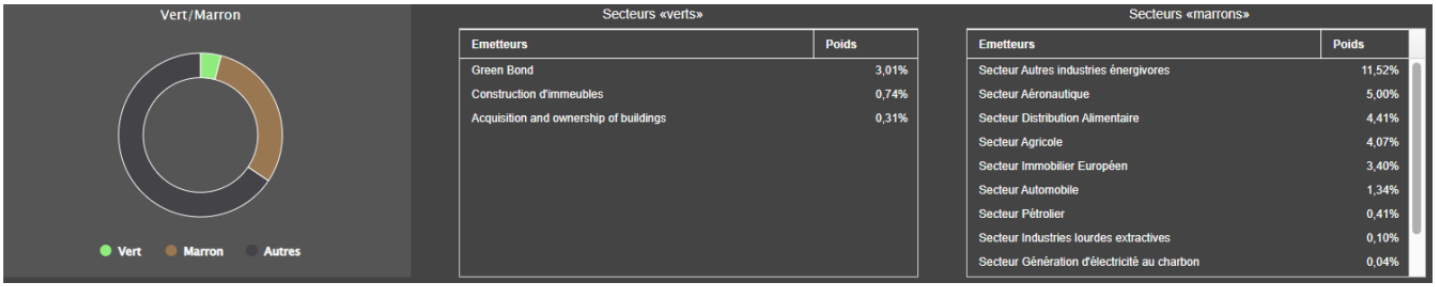

Secteurs «verts»

Emetteurs	Poids
Green Bond	3,01%
Construction d'immeubles	0,74%
Acquisition and ownership of buildings	0,31%

Secteurs «marrons»

Emetteurs	Poids
Secteur Autres industries énergivores	11,52%
Secteur Aéronautique	5,00%
Secteur Distribution Alimentaire	4,41%
Secteur Agricole	4,07%
Secteur Immobilier Européen	3,40%
Secteur Automobile	1,34%
Secteur Pétrolier	0,41%
Secteur Industries lourdes extractives	0,10%
Secteur Génération d'électricité au charbon	0,04%

Keren Diapason au 31/12/2021

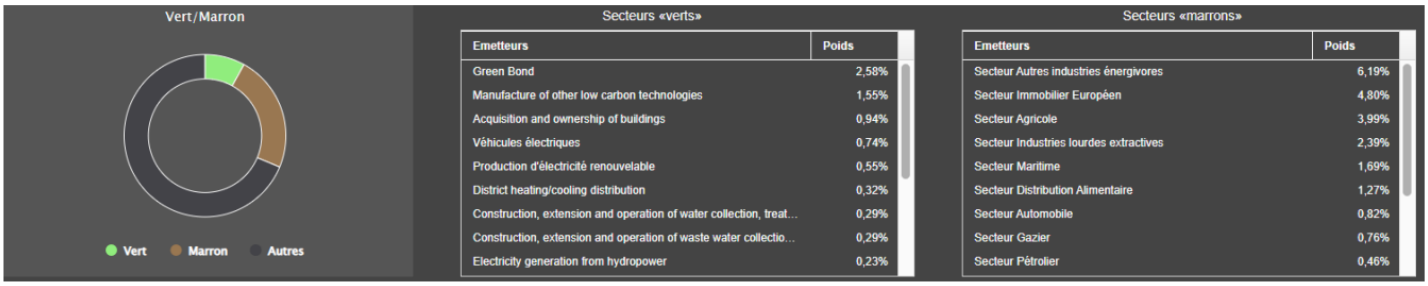

Keren Essentiel au 31/12/2021

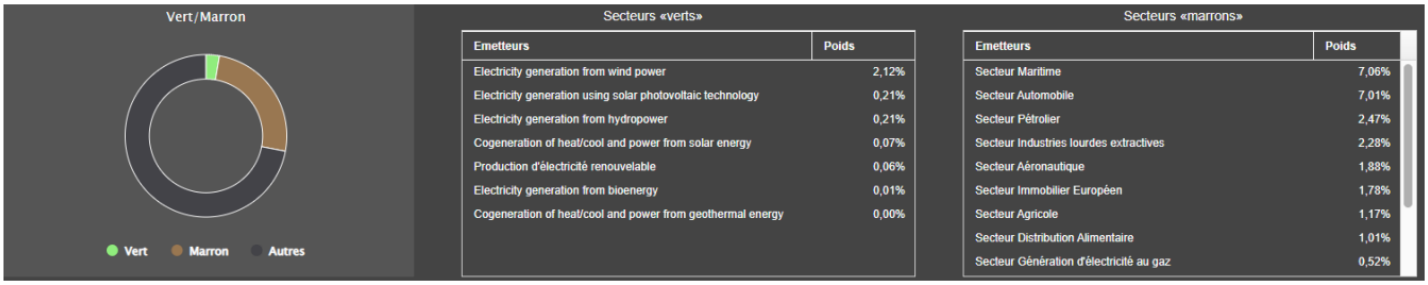

Source : https://www.sequantis.com

8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :

Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité :

Risque de Durabilité : Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.
Le système de recherche ESG propriétaire de Keren Finance, KEYS, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. L'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur les rendements du fonds est donc effectuée en fonction de la composition du portefeuille au travers notamment :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille.
- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère comme ne répondant pas aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles sont exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement…etc). Nous ne disposons à ce jour pas de contrôle bloquant pré-trade concernant le niveau de controverse mais une amélioration de notre OMS est en cours de développement. De plus, un rapport est effectué mensuellement et est distribué à tous les collaborateurs, faisant état du niveau de controverse de toutes les sociétés détenues, en gestion privée et en gestion collective, de son évolution et d'un détail explicatif.

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de les sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

KEREN

FINANCE

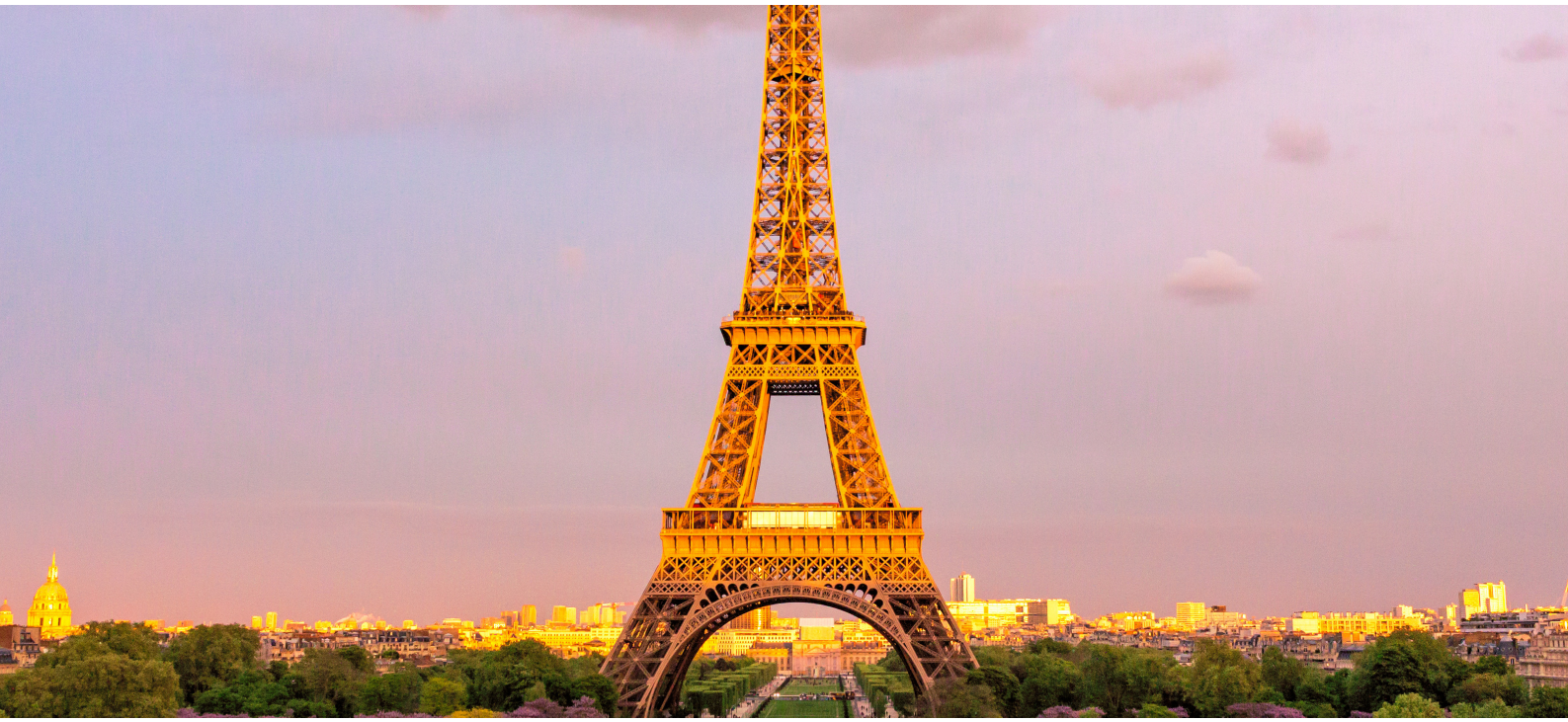

Signatory of:

PRI Principles for Responsible Investment

KEREN

FONDS MECENAT

12 bis, place Henri Bergson – 75008 Paris – France
Tél : 01.45.02.49.00 – Fax : 01.45.02.88.15
SAS au capital de 2 070 380 € – Agrément AMF GP 01-001
RCS Paris B 434 159 018 – Code APE 6630Z
TVA Intracommunautaire FR 604 341 590 18